



HAL
open science

Voit-on mieux de près ? Être chercheur embarqué au parlement

Willy Beauvallet, Julien Fragnon, Sarah Perret

► **To cite this version:**

Willy Beauvallet, Julien Fragnon, Sarah Perret. Voit-on mieux de près ? Être chercheur embarqué au parlement. Politix, 2022, 2021/4 (136), pp.5-26. <10.3917/pox.136.0005>. <halshs-03759894>

HAL Id: halshs-03759894

<https://shs.hal.science/halshs-03759894v1>

Submitted on 28 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

**Voit-on mieux de près ?
Être chercheur embarqué au Parlement**

Beauvallet Willy, Fragnon Julien et Perret Sarah
(version adressée à Politix après acceptation - avril 2022)

Résumés

Voit-on mieux de près ? Être chercheur embarqué au Parlement

Existe-t-il une spécificité de l'« acteur » collaborateur-chercheur ? Cette étude interroge ce double statut qui soulève des questions à la fois épistémologiques et méthodologiques sur l'approche du terrain et l'objet de recherche. Mais elle interroge également les effets d'une telle posture de recherche sur la pratique professionnelle. Dans quelle mesure ces deux postures s'influencent-elles mutuellement ? C'est à ces questions que ce travail collaboratif se propose de répondre à partir d'un retour réflexif de chacun des trois autrice et auteurs sur leurs propres expériences au service d'élu·es locaux, de parlementaires, et de ministre. Il s'agit ainsi de dégager des pistes de recherche en mettant véritablement au cœur de l'analyse cette position hybride particulière qu'est l'engagement du chercheur-collaborateur. L'article démontre qu'en dépit de certaines limites méthodologiques, ce double statut propose de véritables avantages heuristiques aussi bien sur un plan méthodologique que sur un plan empirique en matière de fonctionnement du Parlement et du rôle finalement hétérogène des collaboratrices et collaborateurs parlementaires.

Mots clés : Parlement, méthode d'enquête de terrain, collaborateur politique, institutions, politiques publiques

Do we get a better view from closer? Being an embedded researcher in Parliament

Does a specificity of the collaborator-researcher "actor" exist? This study examines this dual status which raises both epistemological and methodological questions about the approach to the fieldwork and the research object. But it also questions the effects of such a research posture on professional practice. To what extent do these two postures influence each other? This collaborative work aims to answer these questions through the reflexive analysis of each of the three contributors on their own experiences as collaborators of local elected representatives, members of Parliament and a minister. The aim is to identify possible paths of conducting research by placing the hybrid position of researcher-collaborator at the heart of the analysis. The article demonstrates that, despite certain methodological limitations of this dual status, it offers real heuristic advantages both methodologically and empirically in terms of understanding the functioning of Parliament and the ultimately heterogeneous role of parliamentary staff.

Keywords: Parliament, fieldwork method, political collaborator, institutions, public policies

Un certain renouveau des études parlementaires s'opère en France depuis les années 2000¹, sous l'effet notamment de travaux menés par des personnes ayant milité dans des organisations politiques² ou été en poste dans les univers parlementaires³.

Cette évolution académique met ainsi l'accent sur une réalité à double sens. D'un côté, l'augmentation des titulaires d'un doctorat de Science politique, avec l'institutionnalisation progressive de cette discipline académique, ne s'est pas accompagnée d'une augmentation en conséquence du nombre de postes d'enseignants-chercheurs⁴. D'un autre côté, les doctorant.es ou jeunes docteur.es en science politique constituent des postulants de choix aux postes de collaborateurs et collaboratrices politiques dont le nombre s'est fortement étoffé depuis les années 1990⁵, en raison notamment des compétences accumulées et valorisables à de tels postes.

Pour ces jeunes chercheurs et chercheuses, les univers institutionnels ont pu constituer des terrains d'analyse pertinents, notamment parce qu'ils offrent l'opportunité de reconvertir, dans un contexte universitaire très contraint, des ressources professionnelles en ressources académiques, et d'accroître ainsi la diversité des champs de recherche exigée par le durcissement de la compétition pour l'accès aux postes d'enseignants-chercheurs. Chacun de nous avons justement expérimenté cette multipositionnalité professionnelle, entre monde de la recherche et monde des auxiliaires d'élu-es. Malgré des situations différentes en termes de statut, de temporalité, de genre ou d'objet d'étude (cf. encadré biographique des auteurs et autrice), le récit croisé de ces expériences a fait naître des réflexions communes sur les effets de cette recherche « embarquée⁶ » : quels sont les atouts, contraintes ou effets induits sur le travail de recherche d'une telle insertion pratique dans les univers politiques ? En quoi cela influe-t-il sur le regard analytique porté sur les objets « Parlement », « profession politique »,

¹ Voir notamment Rozenberg (O.), Thiers (E.), dir., *Traité d'études parlementaires*, Bruxelles, Éditions Bruylant, 2018.

² Lefebvre (R.), « "Politiste et socialiste", une politique d'enquête au PS », *Revue internationale de politique comparée*, 17 (4), 2010.

³ Dont Fretel (J.), Meimon, (J.), « La vie en coulisses. Les collaborateurs parlementaires à l'Assemblée nationale (2002-2007) », in Courty (G.), dir., *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, 2005 ; Milet (M.), « Pour une sociologie législative du pouvoir des parlementaires en France », *Revue française d'administration publique*, 135 (3), 2010 ; Gardey (D.), *Le linge du Palais-Bourbon. Corps, matérialité et genre du politique à l'ère démocratique*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2015. Jérôme (V.), « Collaborateurs d'élu.e(s) écologistes à l'Assemblée nationale. Une voie toute tracée ? », in Beauvallet (W.), Michon (S.), dir., *Dans l'ombre des élus. Une sociologie des collaborateurs politiques*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du septentrion, 2017.

⁴ « Cette tendance est en décalage complet, non seulement avec le taux globalement stable de qualifications délivrées par le CNU 04 la même période (environ 40% par an), mais aussi et surtout avec l'augmentation sensible du taux de requalification, désormais une trentaine chaque année, que le CNU interprète comme "un indicateur de la difficulté pour les jeunes docteur.es à trouver rapidement un poste pérenne dans l'ESR" », in Duclos (N.), Gourgues (G.), « Bilan de synthèse des recrutements des maîtres de conférences et professeurs des universités en science politique en France en 2021 », *La lettre de l'OMASP*, novembre 2021.

⁵ Pour des éléments d'objectivation, Beauvallet (W.), Michon (S.), « Introduction : Les collaborateurs d'élus au cœur des entreprises politiques », in Beauvallet (W.), Michon (S.), dir., *Dans l'ombre des élus...*, op. cit., p. 10 - 12. Les auteurs soulignent notamment (p. 12) que, pour ce qui concerne l'AN, « le nombre d'assistants de députés est passé de 0 en 1975 à 250 en 1989, puis à 2 021 en 2017 (soit 3,5 par député) ».

⁶ Alam (T.), Gurruchaga (M.), O'Miel (J.), « Science de la science de l'État : la perturbation du chercheur embarqué comme impensé épistémologique », *Sociétés contemporaines*, 87 (3), 2012.

« auxiliaire politique » ? Quelles sont, enfin, les problématiques posées par le « double jeu » auquel nous nous sommes adonnés pendant plusieurs années ?⁷

La question du rapport au terrain et à l'objet de recherche n'est évidemment pas nouvelle en sciences sociales, encore moins celle afférente aux liens entre recherche et terrain politique. Norbert Elias soulignait que les chercheurs « ne peuvent cesser de prendre part aux affaires sociales et politiques de leur groupe et de leur époque, ils ne peuvent éviter d'être concernés par elles⁸ ». Didier Fassin pointe pourtant le fossé qui existerait en France entre chercheurs et décideurs politiques⁹, du fait que les mondes politiques et ceux de la recherche en sciences sociales demeurent marqués par la défiance classique, et réciproque, entre « princes » et « clercs¹⁰ ». Reprenant la métaphore platonicienne, il suggère plutôt au chercheur de fonder son approche critique sur des allers-retours entre l'intérieur et l'extérieur de la caverne¹¹. Dans notre cas, c'est bien de cette manière que nous nous positionnons vis-à-vis des univers politiques et parlementaires : depuis l'extérieur, d'abord, où en tant que citoyenne ou citoyens nous l'avons observé de loin ; de façon liminale ensuite quand, en tant que chercheuse et chercheurs, nous essayons de l'appréhender de façon distanciée ; depuis l'intérieur, enfin, puisque en tant que collaborateurs et collaboratrice d'élu-es, nous sommes ou avons été constitutifs des configurations sociales que les institutions concernées abritent au quotidien.

Encadré biographique de l'autrice et des auteurs

Willy Beauvallet a soutenu en 2007 à l'Université de Strasbourg une thèse portant sur les élus européens, qui n'a été que partiellement financée. La fin de son parcours doctoral s'étant avérée très compliquée en raison de l'épuisement de ses droits au chômage consécutifs à un poste d'ATER, il a dû rapidement trouver un emploi le plus stable possible. C'est par l'intermédiaire de réseaux militants altermondialistes, qu'il entre en relation avec la collaboratrice d'un élu entretenant elle-même des contacts avec les milieux politiques ultramarins et plus spécifiquement avec un député élu en juin 2007, par ailleurs maire d'une grande ville d'Outre-mer et à la recherche à ce moment d'un nouveau collaborateur après une démission dans son équipe. Le travail débute quelques jours après sa soutenance de thèse, en CDI. Durant 5 ans, il est l'un des deux collaborateurs à Paris de ce député, membre associé du groupe socialiste (SRC). L'entrée dans ce monde très différent de ceux qu'il fréquentait jusque-là se déroule sans heurt majeur. Le député accepte notamment la flexibilité nécessaire au maintien d'une activité universitaire, ce qui lui permet de continuer d'assurer des vacances d'enseignement dans plusieurs universités (Paris I, Strasbourg, Lille, Angers, Schœlcher...)

⁷ Nous tenons à remercier très sincèrement les relecteurs ou relectrices anonymes pour leurs remarques pertinentes et constructives sur cet article dont l'écriture aura été pleinement collaborative.

⁸ Elias (N.), *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991, p. 29.

⁹ Fassin (D.), « Une science sociale critique peut-elle être utile ? », *Tracés*, 09, 2009.

¹⁰ Christophe Prochasson évoque, après son expérience de recteur d'académie sous François Hollande, une situation qui eut « quelques désavantages du strict point de vue scientifique car mon emploi était d'abord de servir et donc de défendre une politique, non de l'observer [...] ». Trahison donc au regard d'une certaine conception de l'intellectuel puisque je renonçais, momentanément au moins publiquement [...] à la distance critique indispensable à la recherche en sciences sociales. J'acceptais de figurer au rang de ces clercs maudits qui se mettaient au service de l'État en renonçant à leur ethos de vigie éthique d'une République qu'ils aiment tant prendre en défaut ». Prochasson (C.), *Voyage d'un historien à l'intérieur de l'Etat*, Paris, Fayard, 2019, p. 165.

¹¹ Fassin (D.), « Une science sociale critique peut-elle être utile ? », art. cit.

essentiellement le vendredi et/ou sur ses congés. Cela lui permet également de poursuivre une activité de recherche qui va progressivement se diversifier sur les terrains désormais fréquentés au quotidien. L'insertion au sein de la petite société gravitant autour du groupe socialiste de l'Assemblée, n'est en revanche pas aisée. Il lui faudra deux bonnes années pour s'y intégrer et décider d'entreprendre quelques recherches en lien direct avec cet environnement. En 2013, à 39 ans, il est finalement recruté à l'Université Lumière Lyon 2 affilié au laboratoire Triangle d'où il poursuit des activités d'enseignement et de recherche centrées notamment sur ces questions. Il est en effet demeuré en lien étroit avec l'équipe et l'institution parlementaires via un cumul d'activités accordé par son établissement pendant plusieurs années.

Julien Fragnon a soutenu sa thèse en 2009 à Lyon sur le discours antiterroriste français après le 11 septembre 2001. Doctorant non financé, il a multiplié les activités professionnelles (vacations d'enseignement, assistant d'éducation à mi-temps, correspondant dans un journal local puis ATER). Son objectif est de trouver un poste dans l'attente d'une qualification et des procédures de recrutement. Il postule donc à une offre de collaborateur de cabinet dans une collectivité du sud de l'agglomération lyonnaise, diffusée sur un réseau de collaborateurs de gauche. Il est recruté trois semaines avant sa soutenance. La poursuite des activités d'enseignement et de recherche a été convenue avec le directeur de cabinet à condition qu'elles aient lieu sur le temps personnel (soir et week-ends ou congés). L'intensité du travail de cabinet (en termes d'implication et de présence horaire) – mais aussi son intérêt – a parfois rendu compliqué la poursuite d'un travail académique soutenu. La particularité de ce parcours est que le travail doctoral ne correspondait pas à l'activité professionnelle initiale (gestion de la communication publique d'une collectivité et mise en œuvre d'une politique publique de concertation). Ce n'est que plus tard qu'il met à profit son expérience professionnelle de collaborateur de cabinet comme terrain d'observation d'une recherche académique ou, à l'inverse, utilise des compétences acquises par l'activité de recherche en matière de sécurité au profit de son activité de collaborateur parlementaire. Le sénateur socialiste du Rhône pour lequel il a travaillé de 2017 à 2020 exerçait en effet à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat. Depuis octobre 2020, il est directeur de cabinet d'une commune de la Métropole de Lyon, tout en s'efforçant de conserver une activité scientifique comme chercheur associé à l'IRSEM et au laboratoire Triangle.

Sarah Perret a soutenu en 2015 une thèse en science politique non financée à l'Université Paris-Saclay. Travaillant dans un magasin depuis plusieurs années déjà pour financer ses études à Lyon, elle cherche un emploi plus en adéquation avec son travail doctoral qui porte sur les évolutions législatives en matière de naturalisation dans trois pays, dont la France. Par l'intermédiaire de réseaux associatifs et familiaux, elle contacte une députée d'une circonscription du Rhône. La députée cherche quelqu'un à Paris qui connaisse bien la circonscription ainsi que ses sujets de prédilection (droits des femmes et politiques d'immigration et de nationalité). Deux entretiens valident ainsi un premier CDD de trois mois en janvier 2010, reconduit une fois avant d'être transformé en CDI. Le contrat définit une journée et demie de travail par semaine, avec une certaine flexibilité vis-à-vis de l'activité de recherche mais avec un revenu très bas. Plusieurs vacations d'enseignement, un recrutement en parallèle fin 2010 auprès de l'un des vice-présidents du groupe socialiste, et une mission ponctuelle auprès d'un autre député, viennent modestement compléter son salaire. Jusqu'en 2012, quatre jours par semaine sont ainsi consacrés au travail parlementaire, une journée aux cours (Universités Paris XI et Paris II), et le week-end au travail de thèse. Après les trois premiers mois de la nouvelle majorité, elle quitte son poste de collaboratrice parlementaire pour réaliser son enquête de terrain doctorale aux États-Unis. À son retour elle obtient un poste d'ATER suivi d'une période de chômage, ce qui lui permet de rédiger sa thèse. Après sa

soutenance fin 2015, elle combine de nombreuses vacations d'enseignement (Paris VIII et Sciences Po Paris) avec un contrat de consultante dans une organisation internationale pendant près d'une année. N'ayant pas trouvé de poste dans la recherche, elle est alors recrutée en 2016 comme conseillère technique au sein du cabinet de la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche jusqu'à la fin du quinquennat. Elle obtient finalement un post-doctorat à l'École normale supérieure de juin 2017 à juin 2019, et en poursuit actuellement un autre au King's College London.

L'engagement professionnel dans ce qui va devenir un objet de recherche offre les avantages relevés par les spécialistes des partis politiques ou des mouvements sociaux : l'accès à l'information est facilité, les délais d'obtention des entretiens sont accélérés tandis que l'expérience permet de capitaliser un réseau d'informateurs particulièrement efficient¹². Au sein du Parlement, cette double identité permet une meilleure observation du rôle et du poids des parlementaires dans la décision, dans la mesure où celle-ci est processuelle : « la capacité législative n'est ni équivalente, ni homogène, mais varie au gré des législatures et des différents types de textes¹³ ». Marc Milet défend en ce sens l'« observation totale » comme « participation observante », où le statut de chercheur est délibérément dissimulé aux acteurs¹⁴. Il souligne aussi les limites inhérentes à cette approche, notamment les « angles morts » liés par exemple aux lieux ou réunions inaccessibles aux salarié.es, en raison de leur statut ou du groupe dont ils dépendent. Christophe Prochasson insiste de son côté sur les avantages de cette ethnopraxie dans le décodage du langage des initiés (particulièrement utile pour l'étude des Parlements, de leurs traditions ou codes non verbalisés)¹⁵, tout comme Benjamin Morel qui, comme d'autres recherches embarquées¹⁶, propose de recourir aux approches microsociologiques pour dépasser les obstacles méthodologiques que posent l'étude des Parlements¹⁷.

Il ne s'agit donc pas seulement de réinvestir les avantages ou inconvénients conférés par le fait « d'en être¹⁸ » mais de questionner à partir de nos expériences respectives ce que ce double statut fait à la construction du regard scientifique sur les objets « Parlement » et « profession politique ».

¹² Lefebvre (R.), « "Politiste et socialiste", une politique d'enquête au PS », art. cit., p. 130 ; Sawicki (F.), Lefebvre (R.), *La société des socialistes. Le PS aujourd'hui*, Bellecombe en Bauges, Éditions du Croquant, 2006.

¹³ Milet (M.), « Pour une sociologie législative du pouvoir des parlementaires en France », art. cit., p. 603.

¹⁴ « Les avantages sont ici nombreux en raison du degré de confiance établi avec l'élu et le travail effectué auprès de lui (qui) peuvent permettre d'être au plus près de l'action parlementaire, de suivre les échanges de courriers électroniques, oraux, avec les administrateurs de l'Assemblée et les membres des cabinets ministériels, mais encore d'assister aux rencontres avec les groupes d'intérêt et surtout aux réunions organisées entre le rapporteur, le cabinet ministériel, et éventuellement le ministre, ainsi qu'aux réunions plus politiques notamment en présence du président de la Commission devant laquelle est présenté le texte », *Ibid.*, p. 609.

¹⁵ Prochasson (C.), *Voyage d'un historien à l'intérieur de l'État*, op.cit., p. 30.

¹⁶ Notamment, Abeles (M.), *Un anthropologue à l'Assemblée*, Paris, Odile Jacob, 2001 ; Baloge (M.), « Le député débutant. Apprentissage et assimilation de l'ethos parlementaire au Bundestag », *Politix*, 113 (1), 2016 ; Ollion (E.), *Les candidats. Novices et professionnels en politique*, Paris, PUF, 2021.

¹⁷ Morel (B.), « Opportunities and Drawbacks of a Microsociological Approach to Studying Parliaments », in Brichzin (J.), Krichewsky (D.), Ringel (L.), Schank (J.), dir., *Soziologie der Parlamente. Neue Wege der politischen Institutionenforschung*, Springer, Wiesbaden, 2019.

¹⁸ Soulé (B.), « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches qualitatives*, 27 (1), 2007.

Cette position hybride étant probablement amenée à se développer de plus en plus en raison des évolutions universitaires évoquées plus haut, elle est en effet susceptible de permettre une analyse décalée de l'institution elle-même, des multiples acteurs qu'elle abrite ou qu'elle met en relation et des pratiques sociales et politiques caractéristiques des univers parlementaires. Toutefois, elle ne va pas sans contraindre les analyses susceptibles d'être menées dans ce cadre, liées pour partie, aux contradictions de trajectoires auxquelles cette même position de collaborateur-chercheur renvoie.

Ce que les « coulisses » révèlent du jeu parlementaire

Alors que les études sur le Parlement, notamment celle de M. Milet, ont bien montré l'intérêt des postes de collaborateurs comme point d'observation du fonctionnement du processus législatif et du poids des élu·es dans les mécanismes de décision, ces positions offrent également un regard original sur les « coulisses » de la vie parlementaire. Nous entendons par ce terme l'ensemble des interactions ordinaires qui permettent à la scène officielle de fonctionner tout en restant soustraites à l'observation extérieure¹⁹. En raison de leur caractère officiel et concurrentiel, les espaces parlementaires ne livrent au regard public qu'un ensemble restreint de lieux et de séquences dont la mise en scène, alternant marques de conflits et d'unité, est particulièrement ritualisée. Souvent de nature réglementaire, ces restrictions font que l'accessibilité des chercheurs et des chercheuses est limitée, même en recourant aux outils classiques tels que l'entretien semi-directif²⁰. Comme le travail de représentation politique, l'activité parlementaire ne se fait pas seulement à la tribune mais bien à travers de multiples activités qui échappent au regard du public²¹. L'expérience professionnelle permet ainsi de saisir les coulisses « en pratique », « d'ouvrir la “boîte noire” [...] pour en comprendre de l'intérieur le fonctionnement aux fins de le mieux expliquer »²².

Les coulisses comme superposition d'espaces complexes

Les coulisses renvoient d'abord à un ensemble d'interactions superposées les unes aux autres, associant les équipes administratives des chambres parlementaires aux équipes des élu·es, en passant par les groupes politiques, les cabinets ministériels et les groupes d'intérêts (syndicats, associations diverses, cabinets de lobbying, entreprises...), plus nombreux et omniprésents qu'on ne le pense parfois²³. Chacun de ces sous-espaces abrite des échanges

¹⁹ Ce que B. Morel désigne comme les « back regions » (par opposition aux « front regions ») par nature opaques et pour lesquelles l'observation participante s'avère particulièrement adaptée, « Opportunities and Drawbacks... », *op. cit.*, p. 369-372.

²⁰ D'autant que les élu·es sont particulièrement bien rompus à l'exercice de l'entretien, soumettant ainsi cette méthode à plusieurs biais (effets de domination, difficulté à maîtriser le cadre de l'entretien, grande capacité de maîtrise du propos), comme l'évoque Martin Baloge, *Démêler l'écheveau de la représentation politique : l'impôt sur la fortune à l'Assemblée nationale et au Bundestag*, Thèse de science politique, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2016).

²¹ Paoletti (M.), « L'organisation du travail de représentation politique » in Mazeaud (A.), dir., *Pratiques de la représentation politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 117-122.

²² Eymeri-Douzans (J.-M.), Bioy (X.), Mouton (S.), dir., *Le règne des entourages*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, p. 97.

²³ Nay (O.), « La politique des bons offices. L'élu, l'action publique et le territoire », in Lagroye (J.), dir., *La politisation*, Paris, Belin, 2003.

croisés entre une multitude de personnes qui toutes concourent, à des degrés divers, à la production de la parole des élu·es, aux choix collectifs qui président aux positions institutionnelles et, au-delà, aux décisions publiques.

Entrer au service d'un parlementaire permet d'occuper une position intermédiaire entre l'élu·e et l'ensemble de ces interlocuteurs²⁴, et de saisir des relations auxquelles l'observateur ordinaire n'aura que très difficilement accès en raison même de son extériorité statutaire (les groupes de travail, le bureau du député lui-même, les rendez-vous et déjeuners, les conversations téléphoniques, les échanges mails...) mais dans le cadre desquelles sont discutées et arbitrées au quotidien une multitude de décisions, des plus anodines aux plus structurantes (comme celles associées à l'agenda²⁵). On peut également accéder à la plupart des lieux et personnes auxquels les élu·es accèdent eux-mêmes, du simple fait de les y accompagner ou de les y représenter : le groupe politique dont dépend le ou la parlementaire ; les réunions de préparation des commissions et délégations (auditions, etc.) ; les fonctionnaires de l'Assemblée nationale (AN) ou du Sénat ; les entrevues avec les ministres ou leurs cabinets ; etc. Claire Bloquet et Damien Lecomte rappellent, sur ce dernier point, le rôle décisif joué par l'exécutif dans le travail législatif, notamment à travers trois types de vecteurs auxquels nous avons pu accéder, peu ou prou, en tant que collaborateurs et collaboratrice : « les petits déjeuners de la majorité, le portefeuille ministériel des Relations avec le Parlement ou les conseiller·es parlementaires au sein des cabinets ministériels²⁶ ». Formels ou informels, ces espaces sont dans tous les cas peu accessibles *in situ* aux membres extérieurs à cette microsociété, quels que soient d'ailleurs les dispositifs officiels d'enquête susceptibles d'être mis en œuvre.

Outre qu'elles offrent, comme on le verra, une connaissance des procédures, du vocabulaire, des temporalités et, pour tout dire, du *sens pratique* des univers politiques et parlementaires, les positions de collaborateurs permettent donc de se faire une représentation assez nette des configurations qui gravitent autour des élu·es et dans lesquelles ces dernier·es sont pris. Non seulement la position permet de reconstituer la cartographie des acteurs en jeu, mais elle permet aussi d'entrer facilement en contact avec une grande partie d'entre eux, de les observer et de réaliser plus facilement, par ce biais, des entretiens aussi bien formels qu'informels²⁷. La position d'observateur ainsi acquise est d'autant plus avantageuse qu'elle demeure invisible en tant que telle, quand bien même l'activité de recherche est assumée. Si l'observateur est là, cette personne l'est en tant que membre salarié, donc légitime, de ces configurations. Elle n'impose dès lors aucune des perturbations que la visibilisation des échanges politiques peut générer, surtout dans un contexte où les mœurs et pratiques ordinaires du monde politique sont facilement mises en scandale au risque de la carrière de

²⁴ Michon (S.), *Les équipes parlementaires des eurodéputés. Entreprises politiques et rites d'institution*, Luxembourg-Windhof, Larcier, 2014.

²⁵ Godmer (L.), Marrel (G.), *La politique au quotidien. L'agenda et l'emploi du temps d'une femme politique*, Lyon, ENS Editions, 2015.

²⁶ Bloquet (C.), Lecomte (D), « La coordination du travail législatif : pour ouvrir (enfin) la boîte noire parlementaire », *Revue française d'administration publique*, 171 (3), 2019, p. 715.

²⁷ C'est sur cette base que certaines des hypothèses relatives à l'État outre-mer comme configuration élitaine spécifique ont été construites. Beauvallet (W.), Célestine (A.), Roger (A.), « L'État outre-mer. La construction sociale et institutionnelle d'une spécificité ultramarine », *Politix*, 116 (4), 2016.

celles et ceux qui y sont engagés. Il est aussi plus facile de garder contact avec ces personnes après leur passage au Parlement. C'est l'avantage d'être et demeurer présent dans des réseaux professionnels qui durent par-delà l'exercice des fonctions en question.

Les coulisses comme micro-société hiérarchisée

Pluriels, les univers parlementaires n'en désignent pas moins un ordonnancement particulier des individus, plus complexe que ce que désignent les positions institutionnelles, et que l'insertion professionnelle permet d'intérioriser puis de mettre en évidence. En ce sens, le métier de collaborateur ou collaboratrice constitue une instance de socialisation politique accélérée²⁸. Le groupe parlementaire en constitue un bon exemple : il associe des individus (les élu·es) en principe placés sur un pied d'égalité, au-delà des positions officielles de direction ou de coordination (président·e, vice-président·es du groupe et/ou membres du bureau). Il associe également un ensemble de collectifs dont les liens se superposent imparfaitement aux liens entre élu·es : les équipes des parlementaires ainsi que les salarié·es du groupe politique lui-même. L'existence et la profondeur du groupe se donnent à voir lors des moments où s'objective son existence : dans l'hémicycle bien sûr, tant à travers les dispositions spatiales que l'unité des discours ou réactions (applaudissements, commentaires et mises en scène, votes, etc.), mais aussi lors de sa réunion hebdomadaire (les mardis matin à l'AN et au Sénat). À cette occasion, c'est bien l'ordonnancement de la microsociété parlementaire (des socialistes et apparentés dans nos cas) qui nous a été donné à voir.

Sur l'estrade, au-devant de la scène (du salon Victor Hugo de l'AN qui accueillent les membres du groupe majoritaire) prennent place les hiérarques officiels : le président du groupe (J.-M. Ayrault avant 2012 puis B. Le Roux suivi d'O. Faure en 2017) entouré de son secrétaire général (O. Faure jusqu'à son élection comme député en 2012 puis P. Charlotte jusqu'en 2019), de ses vice-président·es voire, lorsque le groupe est majoritaire, du Premier ministre. L'espace principal est occupé par les rangées des nombreux député·es que comptait le groupe socialiste de l'AN jusqu'en 2017. Malgré l'égalité de principe, les hiérarchies instituées ou revendiquées s'y remarquent très vite. La réunion de groupe est à la fois un moment qui acte des rapports de force et un moment où ils se construisent. Les premiers rangs sont de facto réservés aux plus dotés en capital politique, affichant une certaine ancienneté. Avant 2012, ce sont les anciens ou futurs ministres (comme L. Fabius ou M. Touraine). Après 2012, il s'agit des prétendants éconduits qui attendent leur tour (comme F. Brottes). Après 2017, à l'AN, ce sont les dernières grandes figures connues nationalement (comme S. Le Foll). Dans les rangs suivants se retrouvent les élu·es qui postulent à la relève et dont certains accéderont aux strapontins ministériels entre 2012 et 2017. La revendication du statut, tout comme les luttes pour l'accès aux premiers cercles ou encore les divisions internes (frondeurs au gouvernement, tel C. Paul, ou loyaux, tel J.-M. Le Guen) se donnent à voir dans les prises de parole, quand les postures du corps de l'orateur autant que les mots qu'il prononce ou les réactions des pairs, révèlent les prétentions et les lignes de force. Derrière se retrouvent les autres parlementaires, les *backbenchers*.

²⁸ Fretel (J.), Meimon (J.), « Les collaborateurs parlementaires. Un vivier pour les cabinets ministériels ? », in Eyméri-Douzans (J.-M.) *et al.*, *op. cit.*

La réunion hebdomadaire du groupe politique n'implique cependant pas que les parlementaires. Elle met en scène d'autres membres de cette microsociété interne du Parlement : les conseiller·es du groupe et collaborateurs et collaboratrices personnelles des élu·es. D'emblée, la réunion exprime la hiérarchie propre à ces deux catégories d'auxiliaires à la fois proches et distincts. Les conseiller·es du groupe occupent une position enviée : moins nombreux, plus expérimentés (beaucoup sont d'anciens collaborateurs), recrutés sur des contrats plus stables (les grands groupes ayant une durée a priori plus longue que la plupart des élu·es), plus spécialisés (la division du travail étant plus marquée notamment sur le plan thématique avec des répartitions par commission) et moins tenus aux tâches « domestiques » que doivent assumer collaborateurs et collaboratrices d'élu·es (secrétariat, gestion de l'agenda, réception d'administrés, etc.). Ces conseiller·es sont aussi plus proches du centre du jeu politique et se meuvent plus aisément dans cet espace très codé²⁹. Cette proximité s'incarne d'ailleurs dans l'espace des réunions telles qu'elles se donnaient à voir entre 2007 et 2017 : parfois assis, souvent debout, ils et elles savent toujours trouver leur place. Les plus au centre du jeu n'hésitent pas à faire de grands signes ou à traverser la scène pour serrer la main ou pour embrasser tel·le député·e important·e, ces derniers cultivant réciproquement cette proximité. S'ils bénéficient d'une certaine ancienneté, les mieux positionnées ne sont pas forcément les plus anciens conseiller·es. Dans ces fonctions, la stabilité peut aussi devenir la marque d'une trajectoire contrariée et signifier en cela une certaine marginalisation³⁰. De fait, ce sont ces conseiller·es, et non les plus anciens (« qui n'ont plus l'âge ») qui seront parmi les premier·es à être recrutés en vue de pourvoir les postes les plus politiques (conseiller parlementaire et/ou chef de cabinet) des principaux cabinets ministériels du nouveau Gouvernement socialiste en 2012.

Bien différente est la situation des collaborateurs d'élu·es positionnés le plus en arrière de la salle, parfois résignés à s'adosser aux murs du fond. Au Sénat par exemple, jusqu'en 2019, le positionnement spatial dans la salle de réunion du groupe socialiste (la salle Clémenceau) renvoyait à une hiérarchisation sociale bien visible : les conseiller·es de groupe sont assis dans la salle au même niveau que les sénateurs et sénatrices tandis que les collaborateurs et collaboratrices sont regroupées au balcon et parfois assises sur les escaliers. Les modalités de leur présence comme la jeunesse de beaucoup d'entre eux, incarnent bien leur position à la périphérie de cette microsociété parlementaire. À plus long terme, ils et elles constitueront pourtant une partie des élu·es eux-mêmes, voire des ministres comme en attestent les études récentes sur les filières de leur recrutement³¹. Parmi ce groupe, les plus novices dans l'institution se remarquent vite, en raison de leurs hésitations et postures un peu gauches, comme par exemple le fait de s'asseoir à une place implicitement réservée aux élu·es qu'ils ou elles doivent quitter en s'excusant à l'arrivée des parlementaires retardataires. Ces derniers

²⁹ À titre d'exemple, ce n'est que depuis 2017 que les collaborateurs des sénateurs disposent d'une adresse électronique professionnelle en nom propre « p.nom@clb.senat.fr ». Auparavant, seuls les collaborateurs des groupes (ainsi que les administrateurs et les sénateurs naturellement) bénéficiaient de telles adresses qui illustrent l'appartenance à une institution. À l'AN, le nom des collaborateurs est resté indissociable de celui de l'élu·e.

³⁰ Comme le remarque également S. Michon dans le cas des assistants des eurodéputés. Cf. (S.) Michon *Les équipes parlementaires des eurodéputés...*, op.cit.

³¹ Boelaert (J.), Michon (S.), Ollion (E.), *Métier : député. Enquête sur la professionnalisation de la politique en France*, Paris, Raisons d'agir, 2017, p. 71-80.

rangs ne sont d'ailleurs pas toujours les bienvenus. Entre 2012 et 2017, ils serviront de fusibles bien utiles (mais peu crédibles) à la gestion des tensions au sein du groupe majoritaire au fur et à mesure que la fronde s'affirme au cours du quinquennat. Rendus responsables de fuites sur les réseaux sociaux que tout le monde sait en réalité être le fait des élu·es eux-mêmes, ils et elles sont à plusieurs reprises exclus des réunions du groupe³².

Mais ces logiques demeurent dépendantes du contexte. Les changements subis par le groupe socialiste après mai 2017 à l'AN ont assez profondément modifié les choses. Ne comptant plus que 29 député·es, le groupe s'apparente alors à un club réunissant les derniers fidèles d'une cause à reconstruire et pour laquelle les collaborateurs et collaboratrices deviennent les premières forces et les futurs espoirs. *A contrario*, les conseiller·es du groupe s'enlisent à ce moment dans les conflits salariaux qui ont accompagné le plan social. Toutefois, cette nouvelle distribution des positions ne peut se donner à voir qu'à celles et ceux qui sont membres de cette microsociété. Dans la salle Colbert où se tiennent les premières réunions du nouveau groupe socialiste à l'AN, les membres sont encore sous le choc de la défaite et des trahisons de dernière minute. Les différenciations entre élu·es, conseiller·es du groupe et collaborateurs ou collaboratrices sont moins nettes. Ces dernier·es sont pour la plupart des femmes et des hommes désormais expérimentés dont la posture, la présence voire la parole est plus assurée face à des élu·es dont le poids et le prestige sortent affaiblis de leur statut de cinquième groupe de l'AN et face à des conseiller·es dont les plus en vue ont déjà, depuis longtemps, quitter le navire.

Les coulisses comme univers du possible de la parole politique

On mesure vite, pour en être des architectes très concrets, que la parole des élu·es autant que leurs décisions ne sont ni la simple conséquence de ce qu'ils pensent ou veulent *a priori*, ni le simple produit des échanges ou négociations formels qu'un vote en commission, dans l'hémicycle ou au sein du groupe viendrait consacrer. Tout ce que les élu·es disent officiellement – via les supports essentiels de la parole politique que sont au Parlement les discours, les courriers³³, les amendements et les propositions de loi – est le produit des échanges multiples et croisés dont leurs salarié·es sont l'un des réceptacles.

Cet univers du possible est tout d'abord, le produit de règles formelles elles-mêmes issues d'un état antérieur du jeu. Ces règles renvoient à la force déterminante de la Constitution, comme son fameux article 40 qui interdit au Parlement d'accroître les dépenses de l'État. Sur son fondement, le président de la commission des Finances (en fait son secrétariat) est en mesure de refuser, sans plus de procès, l'inscription de tout amendement dont la logique aboutirait, de près ou de loin, à accroître ces dépenses. Son évocation sonne comme

³² Dans leur manuel de « guérilla » parlementaire, Magali Alexandre et Jean-Jacques Urvoas soulignent le paradoxe de cette situation : « En empêchant les collaborateurs d'assister aux réunions, on oblige les députés à se déplacer. Ainsi est évitée la « représentation des représentants ». Ce raisonnement se tient, jusqu'à une certaine mesure car exclure les collaborateurs n'est pas sans relever d'un certain paradoxe. Leur interdire l'accès à telle ou telle réunion, c'est les priver de l'accès à l'information, eux à qui le député ne cessera de réclamer toutes sortes d'indications », Urvoas (J.-J.), Alexandre (M.), *Manuel de survie à l'Assemblée nationale : l'art de la guérilla parlementaire*, Paris, Odile Jacob, 2012, p. 211.

³³ Sur ce point, voir notamment le premier chapitre de l'ouvrage de S. Michon sur les équipes parlementaires des eurodéputés. Michon (S), *Les équipes parlementaires des eurodéputés...*, *op. cit.*

l'exécution sans procès de nombre d'espérances³⁴ puisqu'il ne reste alors plus comme solution que de tenter de convaincre le Gouvernement de reprendre la disposition à son compte. Ces règles sont encore constituées de l'ensemble du corpus normatif (national comme européen) régissant la vie sociale sur laquelle les élu·es ont pour ambition d'agir. Tout nouveau collaborateur comprend très vite par exemple que pour trouver à s'incarner dans les dispositifs parlementaires (via un amendement ou une proposition de loi), la parole de l'élue ne doit pas tant partir d'un point de vue politique préexistant (ou d'une analyse globale issue d'une enquête de sciences sociales) que des dispositions en vigueur dans un ou plusieurs des 73 codes qu'il faudra au final tenter de faire évoluer. La grande question au cœur de toute tentative d'action au Parlement reste ainsi de savoir quels articles de tel texte de loi ou de tel code il faut modifier ou ajouter, matérialisant ainsi la frontière qui sépare ce monde des univers dont ses membres sont issus.

Ces contraintes renvoient enfin aux procédures internes aux assemblées et aux dispositifs du règlement intérieur régissant les modalités de prise de parole (manière de s'exprimer, encadrement plus ou moins strict du temps de parole...). La date et l'heure limite du dépôt des amendements, dont le dépassement entraîne l'échec de toute tentative de faire discuter une disposition en commission ou en plénière, constitue ainsi l'un des piliers de la temporalité sociale de l'espace que constitue une chambre parlementaire. C'est à partir de cette date que se structure le rétro-planning des échanges propres à l'environnement évoqué plus haut : réception des demandes émanant de la circonscription ou des organismes mobilisés autour d'un projet législatif, arbitrage des demandes au sein des équipes, réécriture en termes juridico-législatifs, portage politique des dispositions retenues auprès des cabinets des ministères concernés ou des personnages clés de l'examen législatif en interne (rapporteur ou *whip* du groupe majoritaire), transmission au groupe d'appartenance et arbitrage en son sein (pour savoir si tel ou tel amendement est « repris » par le groupe afin de lui donner plus de poids), dépôt sur le portail dédié sur l'intranet (ELOI pour l'AN ou Ameli pour le Sénat), etc. Plus que la connaissance savante du droit, c'est bien la connaissance et la maîtrise pratique de cette temporalité institutionnelle qui distingue, en interne comme en externe, l'initié·e de l'amateur·e. C'est aussi ce qui confère une ressource de nature professionnelle susceptible d'autoriser le recrutement futur auprès d'un·e autre élu·e, d'une administration, d'une organisation professionnelle, d'un lobby quelconque.

Les contraintes sont également de nature politique, associées au fait d'appartenir à des ensembles qui sont déterminants dans la définition de ce qu'il est possible pour un·e élu·e de faire ou de dire. Les groupes parlementaires mettent en place des procédures de sélection et de cadrage des propositions de loi, des amendements ou des prises de parole ; l'appartenance à la majorité oriente les prises de position possibles, qu'ils s'agissent de réactions publiques ou des votes plus formels sur les projets de loi ; l'appartenance à un territoire implique de défendre certaines causes ; sans parler des règles de bienséance à entretenir entre pairs (et à rappeler souvent), vis-à-vis de certaines figures institutionnelles (président de la République,

³⁴ Les élu·es peuvent en revanche déposer des amendements aboutissant à diminuer les recettes de l'État à condition de prévoir en conséquence l'augmentation à proportion de tout autre impôt ou taxes indirectes (le gage). L'affectation de cette augmentation porte en général sur l'augmentation des taxes qui pèsent sur la vente de tabac et d'alcool.

Premier ministre, ministres) ou vis-à-vis des groupes de pression (attention aux dîners offerts, aux « cadeaux » susceptibles d'être acceptés, etc.).

Collaboratrices, conseiller·es ou administratrices proposent également des modes d'action en lien avec leur lecture des jeux politiques bien sûr, mais aussi et surtout en fonction de l'information et de l'expertise dont ils disposent ou qu'ils sont en mesure de relayer, depuis l'interne (le groupe et les collaborateurs de groupe, les autres collaborateurs parlementaires, l'administration parlementaire) ou depuis l'externe (via des réseaux d'élus·es locaux, de militant·es, de représentant·es syndicaux, associatifs, ou de groupements économiques) pour mettre en lien une idée, une demande, avec un code législatif. L'immersion dans cette microsociété permet alors de rendre compte du rôle parfois décisif, bien que souvent officieux, de l'ensemble de ces « auxiliaires », *a contrario* de certains travaux qui peuvent méconnaître leur implication. Une étude consacrée à la délégation aux droits des femmes (DDF) à l'AN³⁵ omet par exemple le rôle joué par les collaboratrices politiques dans son fonctionnement, alors même que cette délégation est très largement « sous dotée » sur le plan administratif. Probablement en raison du positionnement (extérieur) contraint de l'enquêtrice, les auxiliaires d'élus·es demeurent dans l'angle mort de l'analyse, la privant d'informations complémentaires pour en saisir le fonctionnement. Notre expérience professionnelle permet d'accéder à des coulisses qui éclairent différemment l'analyse. En effet, avant 2012, les réunions de la DDF étaient si peu fréquentées qu'il n'était pas rare que les collaboratrices assistent aux auditions et réunions normalement réservées aux seules député·es, aux côtés des administrateurs et de la Présidente. Dans un tel cas, leur rôle est décisif, puisqu'ils et elles rapportent et conseillent leur député·e sur les actions législatives à mener ou non, même si les député·es n'admettent pas forcément cette réalité lors des entretiens.

Au total, c'est l'ensemble de la production politique et parlementaire qui est enserré dans un univers du possible pour partie façonné par ces échanges en coulisses (« *back regions* »), et que les collaborateurs personnels des élus·es, les conseiller·es de groupe ou encore les administrateurs font exister au quotidien, en contribuant par ce biais, même de façon très inégale selon les moments, aux divers compromis dont les décisions sont le produit³⁶. Il est ainsi possible de saisir ces espaces tels qu'ils ne peuvent apparaître aux yeux de l'observatrice extérieure, ou très difficilement, en raison de la complexité des protocoles qui permettent un accès libre. C'est ce qui rapproche l'opportunité professionnelle de la posture ethnographique du ou de la chercheuse embarquée. Ces positions de « collaborateur-chercheur », à l'intersection de deux espaces sociaux très distincts, soulèvent cependant des questions importantes de nature méthodologique, quant à l'articulation entre engagement et distanciation du chercheur vis-à-vis de son objet de recherche.

Limites et adaptations d'un regard multi-situé pour le ou la chercheuse / collaborateur ou collaboratrice

³⁵ Savinel (B.), « Les paradoxes d'une institution militante : La Délégation aux droits des femmes, "affaire de bonnes femmes" ou nouvelle "carte de visite" ? », *Politix*, 125 (1), 2019.

³⁶ Cf. Crewe (E.), *Commons and Lords: A short Anthropology of Parliament*, Haus Curiosities Publishing, 2015, p. 25.

Dans notre situation, la position occupée renvoie à une double contrainte. D'abord, être salarié·e d'un·e élu·e et à son service implique par définition d'être pris par le jeu qu'on cherche à observer, d'occuper une certaine position dans un espace très compétitif et normé qui structure du même coup le regard porté sur ce dernier. Si nous nous retrouvons « collaborateur-chercheur », c'est ensuite que notre trajectoire dans les univers académiques est le fruit d'une contradiction qui, en tant que telle, situe notre rapport à l'objet.

Des inconvénients d'être dans le jeu pour l'analyse du jeu lui-même

La double position qui était la nôtre a d'abord pour effet de « placer » le ou la chercheuse dans la compétition entre les différents groupements, comme le soulignent par ailleurs aussi bien M. Milet que B. Morel. Les attributs propres au parlementaire (de « droite », de « gauche », « proche des frondeurs », etc.) déteignent sur celles et ceux qui travaillent à son service, ce qui a pour effet de faire disparaître la neutralité de départ dont une chercheuse extérieure peut se prévaloir auprès des enquêtés. Cette situation a pu interdire l'accès aux espaces ou aux acteurs politiques en compétition avec les élu·es pour lesquels nous avons travaillé : l'accès gagné par le fait de partager une complicité avec une partie du jeu politique se paie d'une difficulté à accéder aux espaces politiques concomitants et concurrents³⁷. Si nos expériences respectives ont montré que cette situation peut faire l'objet d'un contrat moral spécifique avec certains enquêtés, un tel dispositif n'empêche cependant pas des refus d'entretien ou diverses formes d'autocensure, en raison des potentiels risques que constituerait le dévoilement à l'opposition d'informations considérées sensibles par exemple. Ce phénomène s'étend aussi, de façon moins instrumentale, à des questions de loyauté et de fidélité au groupement de référence, voire à l'élu·e elle-même : « il ne se fait pas » de dévoiler certaines choses à des personnes liées à « l'adversaire », quand bien même la confiance dans la bonne utilisation de ces informations serait établie.

Ce phénomène de censure n'est pas réductible aux espaces politiques officiellement en concurrence avec ceux auxquels appartient le ou la collaboratrice-chercheuse. Il a des effets à l'intérieur même de ces espaces en raison de la prégnance des concurrences entre élu·es. Ce fut le cas, par exemple, entre les élu·es des outre-mer du groupe socialiste entre 2007 et 2017. Parce que le collaborateur-chercheur travaille pour un député qui occupe alors des positions importantes au sein du principal groupe d'opposition, puis du groupe majoritaire, la réalisation d'entretiens plus formels avec l'ensemble des acteurs et actrices parlementaires impliquées sur les questions Outre-mer n'a rien d'évident. Il fut difficile par exemple d'aller interviewer ceux avec lesquels notre patron était en rivalité implicite pour l'occupation du leadership outre-mer à gauche de l'échiquier politique. En revanche, l'interview d'anciens collaborateurs ou collaboratrices de rivaux s'est avérée plus facile en raison de la sympathie propre à des collègues qui ont partagé une même expérience, de complicités nées de parcours initialement analogues entre université et politique, de l'intérêt pour un retour réflexif sur des expériences de vie riches et mouvementées, etc. Mais il était tout-à-fait impossible de

³⁷ Le caractère structurant de cette forte concurrence, jusqu'à l'agressivité, est par exemple très bien souligné dans les travaux de l'anthropologue Emma Crewe (*ibid.*) sur les chambres parlementaires britanniques. Elle montre comment elle pèse sur les interactions et les stratégies professionnelles déployées par les élu·es, en particulier les femmes.

répondre positivement à l'invitation du dirigeant du principal lobby patronal des outre-mer auprès des institutions européennes à suivre ses activités quelques jours, en raison des soupçons de confusion d'intérêt auxquels cela aurait pu conduire. Il a fallu se contenter d'entretiens plus formels et ponctuels ou d'observations réalisées à l'occasion de rendez-vous plus officiels auxquels on participait.

Dans tous les cas, il faut en permanence prévenir les conséquences de la double posture de collaboratrice et de chercheuse, et donner les garanties nécessaires à celles et ceux qui se retrouvent en position de collègues-enquêté-es : que ferons-nous des informations parfois confidentielles partagées avec nous en raison même de nos fonctions ou dans le cadre d'un entretien ? Que vont penser nos collègues, nos patrons de ce que nous pouvons écrire sur eux et elles, sur ce qu'ils ou elles font ? N'y-a-t-il pas un risque de rupture avec ce terrain ? Cette fois-ci, l'autonomie relative du monde universitaire vis-à-vis du monde politique et des médias se révèle être un atout important³⁸, surtout à une époque où les pratiques politiques font souvent scandale : en dehors de celles et ceux qui seraient comme nous en situation d'agent double, il y a peu de risque que les journalistes d'un côté, les élu-es, les collaborateurs ou les administrateurs de l'autre, lisent les productions universitaires spécialisées qui peuvent découler de ces observations. Moyennant le recours aux pratiques et aux espaces les plus spécialisés du monde académique, la diffusion reste sous le contrôle (relatif) des auteurs et autrices. Ces dernier-es demeurent en mesure de décider du principe et de la temporalité de la diffusion de leurs écrits auprès de leurs collègues³⁹. Il en va de même des diffusions auprès du grand public ou de la presse que l'on peut provoquer par un entretien ou une publication dans un média plus engagé et/ou plus visible. Il n'en demeure pas moins que ce souci pèse immanquablement sur l'écriture, sur ce que l'on dit, où on le dit, et comment on le dit.

Sur ce plan, nous avons vécu des expériences assez différentes les uns les autres, notamment en ce qu'elles sont corrélées à la double dimension du genre⁴⁰ et de la position dans la trajectoire universitaire (« doctorante » et pas encore « docteur »). Dans de tels cas, les interactions avec les autres collaborateurs ou député-es ne semblent pas avoir souffert des mêmes phénomènes d'autocensure que pour d'autres situations : la jeune collaboratrice était perçue moins comme une « chercheuse-collaboratrice » que comme une « étudiante-collaboratrice ». C'est en tous cas ce que laissaient entendre des remarques récurrentes la première année : « Tiens, je ne pensais pas qu'on pouvait faire une thèse en étant aussi jeune » ou encore « c'est marrant, pendant tous ces mois j'étais persuadé que tu étais une de ces collaboratrices qui travaillent pour de vieux députés-fantômes réélus plusieurs fois ». La perception renvoyée par une jeune collaboratrice, quand bien même en doctorat, dont l'élu n'est pas identifié ou reconnu par la microsociété, semblait différer de celle, plus favorable, produite par un jeune collaborateur, qu'il soit stagiaire ou non, doctorant ou titulaire d'un master, et travaillant pour un-e élu-e « fantôme » ayant une faible activité parlementaire. Cette

³⁸ Comme indiqué par R. Lefebvre : la restitution des données collectées est une « épreuve critique de dévoilement où l'on peut faire violence aux enquêtés et les offenser par un discours trop désenchanté », art. cit., p.133.

³⁹ Mais Internet génère aussi un risque non négligeable que nous avons pu expérimenter lorsqu'un papier « non finalisé » a été mis en ligne par erreur, que l'un des enquêtés s'est reconnu dans ce papier (obtenu par une alerte Google sur son nom) et qu'il a formulé dessus un certain nombre de remarques.

⁴⁰ Jérôme (V.), « Collaborateurs d'élu-e(s) écologistes à l'Assemblée nationale, ... », *op.cit.*

situation définissant des rapports inégaux s'est finalement révélée un atout quant à l'accès à certaines sources. La sous-estimation évidente de l'interlocutrice a permis d'accéder à une parole libre de toute autocensure de la part des autres membres de cette microsociété. Cependant, l'attitude des autres collaborateurs ou collaboratrices a évolué à partir du moment où ils et elles ont identifié qu'elle travaillait en réalité pour des député.es dont le travail était largement reconnu au sein de la microsociété décrite plus haut. Les deux autres expériences ont vu l'intégration de collaborateurs déjà docteurs au moment d'occuper cette position (cf. encadré biographique des auteurs et autrice). Si leur crédibilité n'a pas été mise en question à leur début, à l'AN ou au Sénat, celle-ci varie néanmoins selon ce que l'on identifie de la position et du crédit de leurs élus-employeurs dont dépend, en cascade, la position des collaborateurs au sein des espaces politiques de référence (le groupe parlementaire, l'institution ou le champ politique dans son ensemble). Ni le travail, ni la perception des personnes qui l'assurent ne seront ainsi les mêmes d'une collaboratrice à l'autre. L'un comme l'autre, dépendent étroitement de la relation nouée avec l'employeur tout comme de la réputation du ou de la parlementaire et, pour le dire autrement, du *capital symbolique* dont il ou elle dispose⁴¹. Si certains collaborateurs jouent un véritable rôle de conseiller·e politique, à travers la rédaction de notes, de discours ou la représentation du ou de la parlementaire dans certaines réunions, d'autres remplissent des fonctions relevant plutôt du secrétariat, comme le tri et la rédaction de courriers, sinon même du « personnel de maison » auquel les « assistant.es » ont longtemps été officiellement associé⁴². Ces derniers rôles rendent moins aisé l'accès à certaines sources tout en facilitant l'accès à d'autres (l'agenda par exemple ou la vie privée des élu·es).

Une autre difficulté est la rareté du temps de travail dont dispose le salarié et chercheur pour dérouler son enquête, sans parler de la « fatigue » générée par les efforts réflexifs de distanciation⁴³. Si les rythmes au Parlement peuvent être assez inégaux, alternant des périodes d'intensité maximale avec des moments de relâchement qui autorisent plus facilement des moments d'observation et d'échanges, notamment la réalisation d'entretiens, tel n'est pas le cas en cabinet ministériel (ou dans une moindre mesure au niveau local) où la saturation du temps est permanente. Les conditions d'emploi génèrent du même coup des obstacles pratiques à la mobilisation du contexte de vie quotidienne. Mieux placées dans la hiérarchie et plus stratégiques sur le plan politique, les positions en cabinet sont beaucoup plus prenantes en temps, et s'avèrent pour cette raison même, plus difficilement compatibles avec le triple-statut de salarié·es/chercheur·es/chargé·es de cours. Ce type de collaboration implique incontestablement une dissociation bien plus importante des deux activités professionnelles par rapport au statut de collaborateur parlementaire tandis que l'implication personnelle dans une activité professionnelle, particulièrement chronophage, conduit à questionner la place des

⁴¹ Le « capital symbolique » des agents repose sur « la reconnaissance institutionnalisée ou non qu'ils reçoivent d'un groupe ». Bourdieu (P.), *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Le Seuil, 2001, p. 107.

⁴² Courty (G.), « A la découverte du travail de collaboration politique », in Courty (G.), dir., *Le travail de collaboration...*, *op. cit.*, p. 17. Une collègue collaboratrice nous précisait ainsi qu'être assistant.e parlementaire, c'est aussi être « assistant de vie ». La gestion de l'agenda politique d'un·e parlementaire nécessite aussi bien souvent la gestion des activités personnelles de l'élu (rendez-vous médicaux par exemple).

⁴³ « La posture de l'acteur-observateur est rude, épuisante, peut-être même dangereuse pour l'esprit puisqu'elle lui impose d'être tout à la fois dehors et dedans : engagé dans l'action et extérieur à elle ». Cf. Prochasson (C.), *Voyage d'un historien à l'intérieur de l'État*, *op. cit.*, p. 16.

émotions du « collaborateur-chercheur », l'objectivité des données récoltées ou des interprétations inférées.

Les effets de la double position et de ses paradoxes sociaux

Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, l'entrée d'un·e politiste (qu'il ou elle soit doctorant·e ou post-doctorant·e) dans la sphère politique professionnalisée n'a rien d'évident à assumer dans le monde académique. La proximité apparente des thématiques et des objets ne masque pas très longtemps l'autonomie relative de ces espaces l'un par rapport à l'autre. Entraîné, quelle qu'en soit la raison, dans l'univers de la politique professionnelle, le ou la collaborateur-chercheuse se retrouve dans une « zone grise » dont les contradictions restent compliquées à maîtriser autant qu'à assumer. Dans nos trois cas, cette situation a été le fruit de contraintes économiques et professionnelles nées des difficultés à accéder à un poste d'enseignement et/ou chercheur ou de doctorant financé. Il s'en est suivi une difficulté à assumer une double posture initialement contrainte, à la fois sur le plan des savoir-être (quelle identité se construire et quelle image renvoyer à chacun de ces deux mondes ?) que des savoir-faire (quelles compétences mobiliser et pour quels objectifs ?). Si cette difficulté s'est manifestée dans nos cas respectifs à des moments ou selon des modalités différentes (cf. encadré biographique), elle se fonde sur au moins trois dimensions observées par chacun·e d'entre nous.

La première dimension résulte de l'éthos du chercheur renvoyé dans le monde politique français. Ce « double-jeu » est en effet d'autant plus sensible que l'expérience vécue lie deux univers en concurrence qui se sont construits et se pensent, dans une large mesure, l'un (la science politique) contre l'autre (la compétition politique) et qui renvoient à des ethos très différents sinon opposés, superposant parfois le double-jeu à un « double-je » un peu complexe à assumer⁴⁴. Si les liens sont a priori importants entre les socialistes (auprès desquels nous avons travaillé) et les politistes⁴⁵, la banalisation de la critique des seconds sur les premiers n'en est pas moins vigoureuse tandis que la « professionnalisation politique » entraîne une critique forte des tenants du pouvoir en général que nous avons pourtant été amenés à servir loyalement. S'ajoute à la critique de la politique professionnalisée une vision parfois condescendante des postes et fonctions associées à la collaboration politique en ce qu'ils correspondent à des positions dominées dans des univers socialement dominants⁴⁶. Réciproquement, l'image d'une recherche déconnectée de la réalité de terrain ou du chercheur ayant une compréhension utopique ou naïve de l'action politique, n'est pas rare dans les espaces politico-administratifs, comme pour cet élu local, alors doctorant en science politique,

⁴⁴ C'est ce qu'un politiste, élu au Parlement, relatait de la façon suivante : « J'étais considéré comme élu dans un registre d'action particulier, celui d'élu expert. Je pense qu'il faut se dire les choses un peu froidement. Ça peut être aussi mal vu en politique que c'est mal vu à la fac. On ne se fait pas que des amis et on crée des jalousies dans les deux cas. La politique c'est quand même un petit peu sale. Il y a quelque chose... tu corromps une matière qui est noble, qui est celle du chercheur. Il y a quelque chose au sens ancien du mot déchoir. Tu déchois par rapport à ta position sociale de chercheur. C'est une idée de corruption au sens de l'oxydation de ce que pourrait être la recherche [...] Du côté de la politique, c'est autre chose... cette fois-ci tu corromps la position du militant pur, engagé, on est dans un registre de la réussite technocratique, celle qui a fait tant de mal à la politique » (entretien, 6 mars 2019).

⁴⁵ Lefebvre (R.), « "Politiste et socialiste", une politique d'enquête au PS », art. cit.

⁴⁶ Courty (G.), « À la découverte du travail de collaboration politique », *op. cit.*

qui s'est un jour vu reprocher par le maire de la commune le ton « trop universitaire » de son intervention en conseil.

La seconde dimension découle du positionnement atypique du ou de la collaboratrice-chercheuse vis-à-vis des mondes académiques. Bien que la réduction de la distance sociale offre des atouts pour observer et comprendre la complexité des pratiques politiques et parlementaires, l'immersion pose des questions sur le processus d'objectivation vis-à-vis du terrain. Plusieurs stratégies sont possibles pour combler, en partie, ces lacunes. La diversité et la complémentarité des techniques d'enquête en est une (entretiens, statistiques, perspective comparative). Le temps peut aussi s'avérer être un allié précieux contre les diverses formes de résistances à l'enquête évoquées plus haut. L'antériorité dans les fonctions, la durabilité des liens de connaissance voire d'amitié ou encore l'emprise d'une sociabilité propre aux collaborateurs de l'institution par-delà les oppositions partisans, sont apparues comme autant d'éléments qui permettent de neutraliser en partie les résistances rencontrées. Certes, le turnover peut s'avérer important parmi les auxiliaires politiques qui peuvent vite bouger d'une position à l'autre. Mais ce temps court génère en retour quelques avantages : sortis de leur fonction, les anciens collègues se livrent plus facilement, d'autant que la réalisation d'un entretien sous forme de retour d'expérience est souvent vécue comme un exercice positif, presque « psychanalytique » ont pu nous dire certain.es. Ce type d'entretien postérieur à la fonction occupée a d'ailleurs l'avantage de pouvoir réinscrire les expériences vécues dans des dynamiques de carrière : en somme, s'il n'existe pas de carrière de collaborateur parlementaire, il existe des carrières de collaborateur politique fondées sur l'occupation successive de différentes positions (collaboratrice en collectivité territoriale, puis au Parlement, puis en cabinet ministériel, puis comme chargée d'affaires publiques, etc.). C'est enfin le travail collectif qui constitue un atout essentiel pour contourner les obstacles, stimuler les questionnements réflexifs et reconstruire de la distanciation. L'écriture collective, la collaboration entre titulaires et non titulaires de l'ESR, l'insertion des collaboratrices-chercheuses dans des équipes universitaires et les groupes de recherche, sont autant d'éléments qui permettent de multiplier les statuts, les points d'entrée et donc les possibilités du « double-jeu » inhérent à la position.

La dernière dimension concerne l'expérience durable d'une grande incertitude, d'autant plus difficile à vivre puisqu'elle se décline dans chacun des deux univers. D'un côté, l'expérience de la précarité associée à l'accès très incertain aux carrières académiques malgré le coût important, à tous points de vue, du doctorat. Ensuite, l'expérience de l'incertitude propre aux salarié.es des élu-es découlant elle-même de l'instabilité inhérente aux fonctions politiques. Si le salaire peut se révéler souvent plus confortable que certains des revenus proposés aux acteurs précaires de l'enseignement et de la recherche⁴⁷, il se paie d'une disponibilité beaucoup plus faible aux activités académiques, tout en restant soumis aux aléas électoraux et à une dépendance statutaire à l'élu.e qui peut ou ne pas faciliter la poursuite des activités académiques. Quand l'un d'entre nous expérimente les incertitudes de la réélection de 2012,

⁴⁷ Cela dit, c'est loin d'être toujours le cas en raison de pratiques très hétérogènes sur ce plan, surtout à l'AN, comme a pu l'expérimenter l'une d'entre nous. En travaillant pour plusieurs députés en même temps, celle-ci a pu voir que le taux horaire de travail à l'Assemblée pouvait passer du simple au double en fonction de son employeur.

les autres perdent leur emploi à l'issue d'une alternance politique locale en 2014 ou expérimentent les effets de la limite des « enveloppes budgétaires » dédiées aux collaborateurs. Surtout, l'instabilité dépasse la conjoncture électorale en englobant une problématique de trajectoire : durer dans les univers politiques suppose d'être mobile (géographiquement mais aussi parfois politiquement) et, par conséquent, d'être en mesure de saisir des opportunités. Cela nécessite un investissement plein et entier dans un monde politique chronophage ; une posture peu compatible avec le maintien d'activités de recherche et/ou d'enseignement elles-mêmes indispensables pour maintenir des chances d'accès au monde universitaire.

L'expérience des coulisses du pouvoir est assez complexe à assumer dans les univers académiques. Elle conduit celles et ceux qui l'ont vécue à éviter de trop la donner à voir, sur le moment, dans les espaces de la sociabilité académique⁴⁸. C'est que les protagonistes « secondaires » que sont les collaborateurs et collaboratrices parlementaires sont appréhendés de façon paradoxale. Si les coulisses peuvent parfois faire l'objet de fantasmes associés à la puissance supposée de celles et ceux qui tireraient des ficelles sans la légitimité pour le faire (des hauts fonctionnaires aux collaborateurs en passant par les lobbyistes qui constituent du reste des figures sociales souvent interchangeables), la persistance des termes comme ceux de « petites mains » (dont la presse est friande à propos des collaborateurs) ou « d'assistants » (dont le terme a pourtant officiellement disparu depuis longtemps au Parlement français), manifeste la continuité d'une certaine condescendance à l'égard des auxiliaires d'élus qui peut vite se transformer en mépris lorsqu'ils sont associés aux pires travers de la professionnalisation politique⁴⁹.

L'accès professionnel aux chambres parlementaires a cependant permis d'ouvrir des lieux qui souffrent d'une sorte de paradoxe. D'un côté, l'ouverture au public et la transparence des débats y sont l'un des maîtres-mots et sont même fondateurs de ces espaces. D'un autre côté, les coulisses demeurent difficiles d'accès pour des individus extérieurs, alors même que toute une partie du jeu parlementaire s'y joue, tant en raison de la densité sociale et technique qu'abrite ces institutions, qu'en raison de la sensibilité des stratégies de pouvoir qui s'y déploient. L'accès, en tant que professionnel, permet aussi bien de lever le rideau que de réduire la distance sociale avec certains des acteurs concernés, tout en évitant l'altération de l'action des enquêtés qu'une position d'observatrice extérieure peut engendrer. Même s'il doit rester soumis à une introspection réflexive de la part de l'enquêteur en raison des biais qu'il induit en retour, ce poste d'observation s'avère pertinent pour aborder *in situ* et en pratique, l'hétérogénéité mais aussi l'univers contraint des activités politiques (travail législatif mais aussi travail de représentation, d'interpellation, etc.).

⁴⁸ Lors d'un échange informel avec un professeur de science politique, nous nous sommes par exemple entendus dire que si nos parcours académiques pouvaient être valorisés dans le champ politique, la réciproque n'était pas vraie dans le cadre d'un comité de sélection.

⁴⁹ Voir par exemple le propos tenu sur son blog par l'ancienne députée socialiste Michèle Delaunay, en septembre 2014 : <https://www.michele-delaunay.net/blog/le-tunnel-ou-comment-faire-carriere-sans-mettre-un-pied-dans-la-vraie-vie>

Les auteurs et autrice

- **Willy Beauvallet** (Université Lumière Lyon 2, Triangle)

Willy Beauvallet est maître de conférences en science politique à l'Université Lumière Lyon 2, membre du laboratoire Triangle (UMR 5206). Ses travaux portent sur les institutions et acteurs politiques, français et européens, ainsi que sur la sociologie de l'État et de l'action publique Outre-mer. Il a récemment dirigé *Eu Affairs. Sociologie des lobbyistes européens*, Peter Lang, 2022 (avec Cécile Robert et Élise Roullaud).

willy.beauvallet@univ-lyon2.fr

- **Julien Fragnon** (Sciences Po Lyon, Triangle, IRSEM,)

Julien Fragnon, enseignant à Sciences Po Lyon, est chercheur associé à l'IRSEM et au laboratoire Triangle (Université de Lyon), et ses travaux portent sur le discours antiterroriste, les politiques publiques de prévention de la radicalisation et la sociologie du pouvoir local. Sa dernière publication est « Penser l'engagement radical : une revue de littérature », *Champ de Mars*, n°33, 2019, pp. 115-134.

fragnonjulien@yahoo.fr

- **Sarah Perret** (King's College London, Department of War Studies,)

Sarah Perret est associée de recherche au département des *War Studies* à *King's College London*, et également chercheuse associée à la Chaire de géopolitique du risque (ENS Paris) et au LabToP-CRESPPA (CNRS). Ses travaux portent sur la légitimation de la menace et les effets de la datafication aux frontières au sein des politiques publiques de sécurité aux niveaux national et international. Elle a récemment co-écrit *Géopolitique du risque. De la possibilité du danger à l'incertitude de la menace*, avec J. Peter Burgess, Le Cavalier Bleu, 2022.

sarah.perret@kcl.ac.uk